

« Le numérique, pas de panique ! »

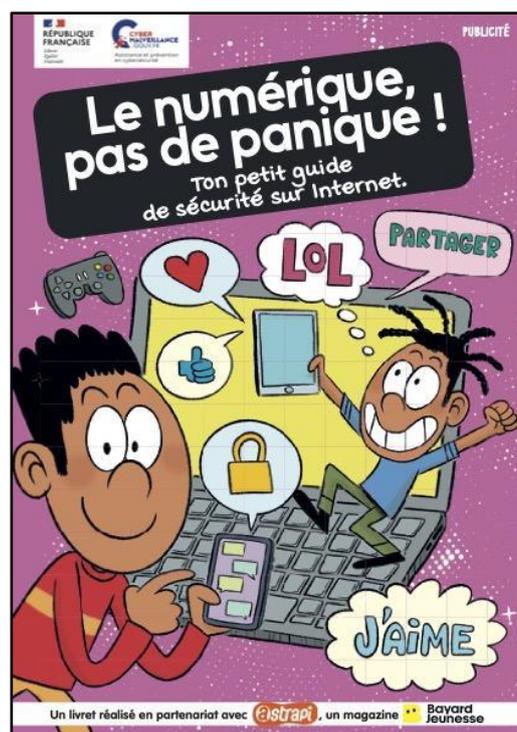
L'Afnic soutient la création d'un livret de sensibilisation à la cybersécurité pour les 9-12 ans

Guyancourt, le 25 septembre 2025 – Avec le soutien de l'Afnic, association en charge du .fr, Cybermalveillance.gouv.fr publie aujourd'hui son livret « *Le numérique, pas de panique !* », un guide pédagogique destiné aux enfants de 9 à 12 ans, visant à les sensibiliser aux risques d'internet et à leur apprendre à adopter les bons réflexes en ligne.

À travers des récits illustrés en bande dessinée, le guide met en scène deux frères jumeaux, Sam et Pat, personnages récurrents et appréciés des jeunes lecteurs du magazine Astrapi. Leurs comportements opposés – l'un vigilant et responsable, l'autre imprudent et maladroit – permettent aux enfants de comprendre facilement ce qu'il faut faire en ligne et ce qu'il vaut mieux éviter. Grâce à la collaboration de Bayard Presse, éditeur d'Astrapi, ces personnages emblématiques mettent ainsi leur popularité au service de la bonne cause, à savoir une sensibilisation ludique.

Dans des scènes inspirées de leur quotidien, les enfants découvrent comment :

- Choisir les bons mots de passe
- Protéger leurs données personnelles
- Reconnaître les tentatives de phishing
- Comprendre le rôle et l'importance des antivirus
- Reconnaître et réagir face au cyberharcèlement
- Utiliser les réseaux sociaux de manière responsable



Envoyé en supplément aux lecteurs d'Astrapi et imprimé en complément à l'occasion du Cybermois, le livret sera ainsi tiré à plus de 100 000 exemplaires pour être distribué aux jeunes publics. Il est également disponible en ligne gratuitement, en téléchargement sur <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/actualites/livret-numerique-pas-de-panique>.

Enfin, afin de répondre à l'usage précoce du numérique, le ministère de l'Éducation nationale a souhaité mettre en place un certain nombre d'actions de sensibilisation auprès des élèves. Ainsi, le livret « Le numérique, pas de panique ! » sera diffusé auprès de tous les élèves de 9 à 12 ans (cycle 3) pour les aider à acquérir les bons réflexes face aux cybermenaces dès le plus jeune âge. Dans ce cadre, un support a été spécialement conçu pour accompagner le corps enseignant dans le déploiement du livret auprès des élèves et les inviter à mener des projets pédagogiques sur le thème de la cybersécurité avec leurs classes tout au long de l'année. Ces productions réalisées par les élèves seront valorisées dans chaque région.

A propos de Cybermalveillance.gouv.fr

[Cybermalveillance.gouv.fr](https://www.cybermalveillance.gouv.fr) est la plateforme du Groupement d'Intérêt Public Action contre la cybermalveillance (GIP ACYMA). Créé en 2017, ce dispositif national a pour missions l'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance, la protection des organisations, la sensibilisation aux risques numériques, et l'observation de la menace sur le territoire français, qui s'illustrent notamment au travers du service d'assistance 17Cyber.

Ses 64 membres issus du secteur public, du privé et du domaine associatif contribuent à sa mission d'intérêt général pour ses 3 publics : particuliers, entreprises et collectivités. En 2024, Cybermalveillance.gouv.fr a accueilli 5,4 millions de visiteurs uniques sur son site Internet et plus de 420 000 personnes ont réalisé un parcours d'assistance. www.cybermalveillance.gouv.fr

À propos de l'Afnic

L'Afnic est l'Association Française pour le Nommage Internet en Coopération. Elle est l'office d'enregistrement désigné par l'État pour la gestion des noms de domaine en .fr. Elle gère également les extensions ultramarines .re (Île de la Réunion), .pm (Saint-Pierre et Miquelon), .tf (Terres australes et antarctiques françaises), .wf (Wallis et Futuna) et .yt (Mayotte).

Outre la gestion des extensions françaises de l'internet, le rôle de l'Afnic s'inscrit dans une mission d'intérêt général plus large, qui consiste à contribuer au quotidien, grâce aux efforts de ses équipes et de ses membres, à un internet sûr et stable, ouvert aux innovations et où la communauté internet française joue un rôle de premier plan. Ainsi, l'Afnic, association à but non lucratif, s'engage à verser annuellement 11 % de son Chiffre d'Affaires lié aux activités du .fr à des actions d'intérêt général, en finançant notamment les actions de la [Fondation Afnic pour la Solidarité numérique](#).

L'Afnic est également l'opérateur technique de registre d'entreprises et collectivités ayant choisi d'avoir leur propre extension, telle que .paris, .bzh, .alsace, .corsica, .mma, .ovh, .leclerc ou .snf.

Fondée en 1997 et basée à Saint-Quentin-en-Yvelines, l'Afnic compte aujourd'hui plus de 90 collaborateurs.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.afnic.fr.

Contacts presse

Pour Cybermalveillance.gouv.fr

presse@cybermalveillance.gouv.fr

Béatrice Hervieu - 01 83 75 14 10

Pauline Fabry - 01 83 75 14 19

Stella Azzoli - 01 83 75 14 09

Pour l'Afnic

Nathalie Riera – 06 82 83 34 20 – nathalie.riera@emphase-rp.fr

Erika Nardeux – 06 50 96 37 74 – erika.nardeux@emphase-rp.fr

Hélène Gosset – 06 12 72 89 20 – helene.gosset@emphase-rp.fr